

L'ÉCHO DU PARC

Retrouver
la nuit noire



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE, 53 COMMUNES :

AUFFARGIS / BAZOCHES-SUR-GUYONNE / BONNELLES / BOULLAY-LES-TROUX / BULLION / CERNAY-LA-VILLE / CHÂTEAUFORT / CHEVREUSE / CHOISEL / CLAIREFONTAINE
COURSON-MONTELOUP / DAMPIERRE-EN-YVELINES / FONTENAY-LÈS-BRIS / FORGES-LES-BAINS / GALLUIS / GAMBAIS / GAMBAISEUIL / GIF-SUR-YVETTE / GOMETZ-LA-VILLE
GROSROUVRE / HERMERAY / JANVRY / JOUARS-PONTCHARTRAIN / LA CELLE-LES-BORDES / LA QUEUE-LEZ-YVÈS / LE MESNIL-SAINT-DENIS / LE PERRAY-EN-YVELINES /
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE / LES BRÉVIAIRES / LES ESSARTS-LE-ROI / LES MESNULS / LES MOLIÈRES / LÉVIS-SAINT-NOM / LONGVILLIERS / MAGNY-LES-HAMEAUX / MAREIL-LE-GUYON
MÉRÉ / MILON-LA-CHAPELLE / MONTFORT-L'AMAUROY / POIGNY-LA-FORÊT / RAIZEUX / RAMBOUILLET / ROCHEFORT-EN-YVÈS / SAINT-FORGET / SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS / SAINT-LÉGER-EN-YVÈS / SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE / SAINT-RÉMY-L'HONORÉ / SENLISSE / SONCHAMP / VAUGRIGNEUSE / VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVÈS



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

Région
Île de France

An aerial photograph showing a large, historic estate with a central chateau-like building, surrounded by extensive green lawns, gardens, and dense forests. The estate is nestled in a valley, with rolling hills visible in the background under a clear sky.

Des réalisations innovantes

Septembre est le mois des manifestations d'ampleur, les communes et le Parc se sont mobilisés pour accueillir les visiteurs dans les grands et petits sites patrimoniaux, connus, méconnus, historiques, insolites parfois. La fréquentation était largement au rendez-vous, preuve de l'attachement croissant du public à ces témoins de l'histoire, véritable identité des villes et des villages du Parc dont les efforts conjoints se voient ainsi confortés et récompensés.

Au-delà du rendez-vous de la semaine qui lui est consacrée, la mobilité s'enracine aussi dans les préoccupations des Franciliens. Après la création de la Maison de l'Ecomobilité qui vient de recevoir le trophée de la Mobilité, le Parc s'engage auprès des intercommunalités pour développer des solutions alternatives au « tout voiture ». Le projet de Transport à la demande, soumis à la validation de l'opérateur francilien – Île-de-France Mobilité, est une véritable innovation au service des résidents des communes rurales de la CCHVC et de la CCPL. Gageons qu'il voit le jour dans les mois qui viennent pour tester cette solution souple, légère et peu coûteuse, adaptée à la géographie du territoire et aux besoins de habitants.

Septembre encore, le lancement du cadastre solaire du Parc, chacun pourra y tester le potentiel solaire de son toit et trouver toutes les informations et contacts nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'électricité solaire chez soi.

Septembre enfin, l'Yvette retrouve son lit historique. Grâce aux travaux de renaturation conduits durant l'été, la rivière coule maintenant dans la fond de vallée, dans un cours élégant au cœur de la réserve naturelle régionale. Surprise, la découverte de plus de 20 espèces de poissons dont on ignorait la présence, pêchés et replongés immédiatement dans le courant naturel. Exemple de « solution fondée sur la nature » l'opération réinsère le cours d'eau dans une zone d'expansion naturelle de crues de nature à prévenir les inondations.

Patrimoine, mobilité, économie d'énergie, préservation des milieux naturels, le Parc réalise tous les jours les engagements de la charte, grâce à l'action des communes et des intercommunalités qui portent ses objectifs d'un espace préservé, dynamique, innovant pour un développement durable.

Yves Vandewalle, Président du Parc naturel régional

An aerial photograph of a large, historic stone building with a dark, gabled roof, surrounded by lush green trees and vegetation. The building appears to be a significant historical structure, possibly a manor or a large residence.

La Maison de Fer à Dampierre, une bâtisse originale bientôt restaurée



Fin du chantier de l'Yvette

Ce chantier exceptionnel en milieu urbain et porté par le Parc se termine. Canalisations de gaz déviées, tracé du cours d'eau replacé en fond de vallée et redessiné selon des courbes naturelles pour restaurer toutes les fonctions écologiques d'origine, notamment la capacité à prévenir les inondations à l'aval... voilà en bref les travaux ambitieux conduits cet été au coeur de la réserve naturelle de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. L'originalité du projet : des méandres sinueux qui ralentissent l'eau sans la bloquer, des berges à pente douce où la faune et la flore riche de la rivière peut s'épanouir, des prairies humides qui longent le lit et pourront absorber les débordements de la rivière en cas de forte pluie. La nature reprend ainsi ses droits et c'est pour mieux rendre des services.

Succès des journées du patrimoine

Plusieurs milliers de personnes ont répondu dans le Parc à l'appel des journées du patrimoine. Rallye à Raizeux, visites à la Maison de fer, patrimoine lié à l'eau à Jouars-Pontchartrain ou grande ferme à Saint-Jean-de-Beauregard, les formes étaient variées mais avaient toutes un point commun : mettre en lumière des sites qui ont pu être restaurés, mis en valeur, réinvestis ou animés grâce à la mobilisation de particuliers, d'associations et de collectivités.

Le Parc accompagne toutes ces initiatives par ses conseils, ses aides et un travail au long court de mise en réseau.

Si vous avez râté ce rendez-vous, suivez l'actualité du Parc, car des manifestations sont organisées tout au long de l'année.



Trophées de la mobilité de l'île-de-France

Les Trophées de la mobilité valorisent chaque année des projets exemplaires réalisés dans le domaine des transports et de la mobilité sur le territoire francilien.

Cette année, l'Aiguillage, maison de la mobilité et du tourisme située à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et ouverte en avril 2019 a été primée. Outre la reconnaissance que cela apporte à la structure initiée par le Parc, un petit film va être réalisé par l'île-de-France mobilités pour valoriser l'équipement et pourquoi pas permettre à d'autres de voir le jour.

www.laiguillage-tourisme-mobilite.fr



Directeur de la publication : Yves Vandewalle.

Comité de rédaction, présidé par Guy Poupart :

J. Bonnisseau, S. Nicola, A. Rapharin, JM Allirand, J. Havel, Y. Gounod, C. Giobellina, L. Guilbot.

Rédacteur en chef : V. Le Vot.

Pour l'équipe du Parc : M. Doubre, S. Dransart, G. Patek, B. Houquet, F. Zérafa, X. Stéphan.

Mise en page : e.magine, Alain Junguené

Photographie : couverture, J.-F. Gély.

O. Marchal, M. Doubre, A. Dufils, J. Tisseront, S. Dransart, Delicatessen Studio.

Impression : Imprimerie Mordacq

sur papier 100% recyclé PEFC

Parc naturel : 01 30 52 09 09

v.levot@parc-naturel-chevreuse.fr



Rénovez fûté



Ce 3^e salon de la rénovation organisé par l'ALEC aura lieu cette année à Chevreuse. C'est un événement gratuit à ne pas manquer si vous avez un projet de rénovation, ou l'envie de gagner en confort et de faire des économies d'énergie. Les conseillers de l'ALEC et les architectes vous aident à poser le bon diagnostic sur vos besoins et à pointer les travaux prioritaires adaptés à votre logement.



Accueil château modifié

Les bureaux du Parc naturel régional sont basés depuis 1989 au château de la Madeleine. Depuis cette date, le Parc assure aussi l'accueil gratuit du public au château, tout en réalisant ses missions premières qui sont l'aménagement durable du territoire. Au regard des nécessités d'organisation, depuis le 1^{er} septembre 2019, le château sera ouvert la semaine, du mardi au vendredi (9h30-12h30 et 14h-17h30). Le château sera fermé les week-ends et jours fériés. Seuls quelques événements particuliers ou des visites pour groupes pourront encore se faire les WE.



Une méduse contre le bruit

Un outil de mesure anti-bruit, baptisé méduse a été installé cet été sur la route des 17 tournants à Dampierre. Il va être expérimenté pendant un an et permettra d'identifier les véhicules trop bruyants. Le but est de sensibiliser les conducteurs aux nuisances sonores importantes qu'ils font subir aux riverains, avant peut-être une phase suivante de verbalisation. Le moyen de concilier ainsi les balades en moto sur les routes de la vallée avec la tranquillité des habitants.

La Maison de Fer labellisée



La Maison de Fer située à Dampierre-en-Yvelines vient tout juste d'être labellisée **patrimoine d'intérêt régional de l'Île-de-France**. Cette bâtisse atypique avait été conçue à la fin du 19^e siècle pour être installée dans les colonies. Sa structure en acier était entièrement démontable et conçue à l'origine pour être dupliquée en série. La maison de fer est l'un des rares prototypes encore visible en France. Propriété du Parc naturel, elle sert aujourd'hui de gîte d'étape et est louée pour les groupes. Des travaux importants sont prévus durant l'année 2020 pour restaurer ce patrimoine abîmé par les années et moderniser les aménagements intérieurs. La labellisation régionale va permettre de mobiliser des subventions à cet effet.

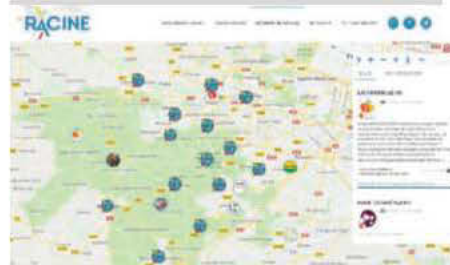
Découvrez l'histoire insolite de la maison de Fer sur notre site :

www.parc-naturel-chevreuse.fr

La monnaie, locale et électronique

Elle a déjà séduit une centaine de professionnels de Versailles à Dourdan. Près de 300 particuliers l'utilisent régulièrement pour régler leurs transactions et soutenir l'économie locale et les filières courtes. La Racine, monnaie locale citoyenne franchit un nouveau cap : elle lance à la mi-octobre une version électronique qui va permettre dans un premier temps aux professionnels de régler entre eux des transactions, sans se déplacer pour échanger les billets encaissés.

Un système de blockchain emprunté à la monnaie locale suisse du Léman permettra à des comptes pros d'être crédités ou débités des sommes perçues en Racine. Le tout sans aucune commission ni retenues. Après la phase pro, cette facilité de paiement sur mobile sera étendue aux particuliers. <https://laracine-monnaie.fr>



ET SI VOUS PASSIEZ AU SOLAIRE ?

Qu'est-ce qui est tout nouveau,
tout chaud et qui est
bon pour la planète ?
Le cadastre solaire
de votre Parc. En deux
temps et trois clics il permet
de savoir si votre maison
est solairement compatible.
Vous testez ?

par Hélène Binet



Réussir le mariage entre ancien et techniques
contemporaines : le Parc met à disposition
des fiches pour l'intégration architecturale
des panneaux solaires.

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France (43%) mais aussi celui qui est responsable de 19% des émissions de gaz à effet de serre émis. Pour réduire cet impact, le Parc, engagé dans la transition énergétique, encourage les habitants à installer des panneaux solaires sur les toits. « Notre territoire est globalement assez contraint par des règles d'urbanisme et de préservation du paysage, explique la chargée d'études Frédérique Zérafa, mais il y a largement la place pour développer le solaire. » C'est pour cette raison que le Parc a fait appel à la start-up In sun we trust pour développer un cadastre solaire. Il permet à chacun des habitants des 53 communes du Parc mais aussi des villes-portes et des villes associées de visualiser les dépenses et les bénéfices de toutes les options : injection dans le réseau, autoconsommation, solaire thermique pour l'eau chaude...

... ET SI VOUS PASSIEZ AU SOLAIRE ?



Diversités de formes, de matériaux, de contextes, chaque projet est unique et a besoin d'une estimation sur mesure.

« Découvrez le potentiel de votre toiture », annonce le site <https://parc-naturel-chevreuse.insunwetrust.solar>. Sans plus attendre, j'entre donc mon ancienne adresse à Chevreuse. Magique, un image vue du ciel me montre le potentiel de mon chez moi mais aussi de toute la rue. Verdict ? 54 m² de surface optimale pour l'installation de panneaux solaires. Jusqu'à 500 euros de gains par an en bénéficiant du tarif d'achat sur 20 ans. Une production de 7500 kWh/an et une économie de 0,7 tonnes de CO₂ par an. Je peux aussi

estimer mes dépenses et mes économies si j'opte pour un chauffe-eau solaire. Toute excitée par la nouvelle, je poursuis et demande plus de détails. On me propose de choisir ma surface de pose, entre 0 et 54 m² donc. Allez je pars sur 30 m², ça sonne pas mal. Le logiciel déroule, me demande si j'ai un chauffage et un chauffe-eau électrique, une piscine, le nombre d'occupants dans la maison. Les calculs s'affinent, les caulettes chauffent. On me donne des infos techniques, climatiques, financières, on calcule mon investissement avec ou sans emprunt, mon empreinte carbone. J'y vois beaucoup plus clair. Je passe à l'étape suivante, celle du devis gratuit en quelques clics. Je planifie alors un rendez-vous téléphonique de 15 minutes avec

un conseiller solaire *In sun we trust* pendant lequel on analysera ma consommation, on étudiera des aides possibles de l'État, les démarches à mener...

Ma toiture vue du ciel

Autre aspect intéressant pour m'accompagner dans mon projet, j'ai accès à plein de conseils et d'exemples pour réussir l'intégration architecturale et paysagère de mes panneaux. Des fiches de recommandations sont disponibles sur le site pour m'aider à concilier performance énergétique et qualité esthétique, parce qu'il est important de préserver ce cadre de vie.

« Notre objectif est d'offrir des garanties aux particuliers. » explique Antoine Ebel, le fondateur de *In sun*

QUEL ÉCO-BILAN ?

L'industrie photovoltaïque utilise essentiellement le silicium, extrait de la silice présente dans le sable ou le quartz. Il peut être utilisé jusqu'à quatre fois avant de perdre ses vertus. 91% du marché photovoltaïque est basé sur les technologies silicium (monocristallin et multicristallin). Moins de 1% de la consommation mondiale de silicium est dédiée au solaire. Le photovoltaïque utilise aussi quelques métaux dits rares : le cuivre (câbles), l'argent (soudure) et l'aluminium (cadre). Sans surprise, la Chine domine très largement ce marché. Mais il existe quelques entreprises en France (Tenesol photovoltaïque, Voltec Solar, Photowatt). Le « temps de retour énergétique »

d'un panneau est de 1 à 3 ans. Il s'agit du temps nécessaire pour produire l'énergie équivalente à celle qu'il a fallu utiliser jusqu'à son installation. Sur une durée de vie de 30 ans, un panneau aura donc produit 10 fois plus d'énergie qu'il n'en a consommé. Un panneau est recyclable à 94,7%, voire à plus de 95% comme dans la récente usine de recyclage de panneaux photovoltaïques à Rousset (Bouches-du-Rhône).



Estimation détaillée



VERTE TOTALE	ANTÉCONSUMATION	THERMIQUE (EAU CHAUDE)
Estimation économique sur 20 ans		
ECONOMIE SUR LA FACTURE	INSTALLATION À PARTIR DE	GAIN NET APRÈS 20 ANS
9 350 €	4 500 €	4 850 €
Habitant dans le Parc naturel, votre habitation est située dans un périmètre qui peut être concerné (à proximité d'un site ou d'un consommateur d'eau chaude, situé dans un périmètre paysan).		
Production d'eau chaude avec :		NOMBRE D'OCCUPANTS
Chauffe-eau électrique		4



we trust La start-up s'est donc entourée de services solides pour développer son offre. Le simulateur du potentiel solaire est basé sur les données de la NASA, de Météo France et de l'IGN. Les installateurs sont triés sur le volet. Ils doivent forcément être labellisés RGE (Reconnu garant de l'environnement) et seulement un sur dix au final parvient à être retenu. « Nous vérifions la compétence des installateurs pour être sûrs d'envoyer les particuliers vers des installateurs fiables, » précise Antoine. Pour le Parc naturel, trois installateurs qui font aussi l'entretien ont été sélectionnés et se trouvent à moins de 100 kilomètres à la ronde.

Aujourd'hui, le Parc n'est pas le premier à lancer son cadastre solaire. D'autres se sont déjà lancés dans l'aventure. « On travaille avec 80 collectivités, » rappelle Antoine. Parmi celles-ci, le Parc naturel régional du Gâtinais français, les villes de Nantes, Strasbourg, le département du Puy-de-Dôme... « Pour nous, le cadastre est une première action de communication et de sensibilisation, explique Frédérique Zérafa. L'objectif est de permettre de se poser la question du solaire et d'initier la transition énergétique. C'est ensuite aux habitants, aux communes et aux entreprises de prendre le relais. » Habitants du Parc naturel, citoyens du monde, vous voyez ce qu'il vous reste à faire : cliquer sur le cadastre !

Installateurs vérifiés



Panneaux alignés sur l'axe central des fenêtres



Panneaux alignés sur tout le faîtage

LE PARC VOUS ACCOMPAGNE

Il y a aujourd'hui un gros déficit de confiance des Français sur le terrain de l'énergie solaire : le démarchage commercial de sociétés qui vous promettent monts et merveilles se multiplie et le Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque estime qu'il y a eu l'an dernier en France 10 000 arnaques aux panneaux solaires (pour 20 000 installations). Le Parc a donc voulu apporter une information claire et indépendante aux habitants, pour qu'ils puissent faire des choix en toute connaissance de cause, sur la base de données sérieuses, et avec le conseil de professionnels compétents. C'est le but du partenariat avec In sun we trust qui se concrétise sous la forme de ce cadastre solaire. Le Parc informe aussi les particuliers sur les contraintes réglementaires qui peuvent exister dans des périmètres classés ou inscrits. Et pour aider à une bonne intégration de ces panneaux sur les toitures, il a réalisé des fiches de recommandations architecturales consultables sur son site internet.

Les prix de l'électricité augmentent : + 7,2% en 2019 et ce n'est que le début car les coûts de l'énergie sont de plus en plus importants. Or le solaire en Ile-de-France permet de couvrir 40% de ses besoins en électricité et davantage en eau chaude. Le cadastre est aussi valable pour tous les bâtiments d'entreprises et de collectivités



CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES FRUITIERS IMPACTÉS

Face aux changements climatiques, nos pommiers, poiriers ou pruniers peuvent avoir du mal à s'adapter. Nous pouvons les aider, et les scientifiques les examinent sous toutes les branches.

par Cécile Couturier

Fabien Vassout est dans ses pommes. Il produit des fruits sur 25 hectares à Gambais, et est dans le rush de la fin de saison. « Mais la récolte 2019 est moyenne. Comme le début d'année a été très doux, certains arbres ont fleuri dès le mois de février. Pour eux, les gelées du printemps ont été fatales et j'ai eu beaucoup de pertes. Ces cinq dernières années, nous avons souffert à trois reprises du phénomène... » Les épisodes de canicule cet été, accompagnés de la sécheresse, ont aussi freiné la croissance de ses pommes et poires, qui sont cette année bien menues mais goûteuses.

Apprendre aux arbres à résister

« Le changement climatique pose surtout trois problèmes majeurs pour les arbres fruitiers, » explique Elisabeth Dirlewanger, directrice de recherche à l'unité Biologie du fruit et pathologie à l'Institut national de recherche agronomique (Inra). « Les épisodes pluvieux plus intenses au printemps font éclater les fruits. Les sécheresses entraînent des chutes de fruits et une réduction de leur calibre. » Surtout, « l'élévation des températures fait avancer les dates de floraison pour la plupart des espèces. » En trente ans, pommier et cerisier ont par exemple 'gagné' 8 à 10 jours.

Quelle conséquence de cette petite avance ? Face au radoucissement, les arbres d'une même espèce n'ont pas tous la même réaction : certains seront en fleurs plus tôt que d'autres. Résultat : ceux ayant besoin d'un congénère fleuri pour se polliniser n'en

trouvent pas forcément à proximité, au moment clé de la pollinisation. Dans ce cas, pas de fruit... Autres impacts des aléas météo : la formation de fruits doubles, non commercialisables, ou encore une sensibilité accrue aux parasites et aux maladies.

Alors, que faire ? La recherche explore la piste de la sélection génétique : croiser des variétés pour créer des hybrides « résilients », plus résistants. « L'objectif est d'obtenir des arbres ayant de faibles besoins en froid et de forts besoins en chaud, détaille José Quero-Garcia de l'Inra. Nous espérons constituer un catalogue de variétés adaptées aux différentes régions du monde et aux différents climats. Cela va nous demander encore quelques années. »

En attendant, arboriculteurs et jardiniers peuvent déjà adapter leurs pratiques. En posant des paillages pour réduire le besoin d'arrosage, « tout en veillant à laisser la terre dégagée sur 20 cm autour du tronc afin d'éviter la pourriture », conseille le jardinier-paysagiste Jean-Marc Tupyens. « Dès que l'on peut, il faut surtout installer des réserves d'eau et, si possible, un système d'irrigation de précision. Même pour un grand verger, le goutte-à-goutte ne consomme presque rien ! » Pensez aussi à l'Oya (Echo N° 78) cette poterie enterrée poreuse qui libère l'eau par capillarité de façon continue.

Pour se protéger des attaques des insectes et de la pluie, on peut poser des filets et des bâches anti-pluie. « Des équipements coûteux,

S'équiper et faire des mélanges



note Elisabeth Dirlewanger, mais très efficaces et qui vont devenir essentiels aux producteurs dans certaines zones comme le nord de l'Europe. »

Vous avez un projet de plantation ? « La stratégie que nous préconisons est celle de la diversité, souligne Alexandre Mari, chargé de mission agriculture durable au Parc naturel. Opter pour une grande variété d'essences permet d'avoir un maximum de résilience : plus on a d'arbres différents, plus on a de chances que les dégâts restent circonscrits à un petit périmètre. » Bienvenue, donc, au figuier au milieu des pommiers ou aux cerisiers près du framboisier !

Quelles que soient vos préférences, plantez, partout où vous pouvez, y compris en ville : les arbres sont aussi de précieux lieux de vie pour les oiseaux et les insectes, et d'incalculables stockeurs de gaz à effet de serre. D'ailleurs, de plus en plus de communes plantent désormais dans les espaces publics des arbres fruitiers et offrent ainsi une ressource alimentaire pour la faune... et les passants.

Notre territoire est peuplé d'un méli-mélo de prunes, pommes, poires, cerises, petits fruits (framboises, fraises, groseille,...), rhubarbe, mais aussi cognassiers, noyers, noisetiers, châtaigniers ou figuiers. Côté pro, cinq entreprises se dédient à l'arboriculture fruitière, dont certaines pour la préparation de confiture et de jus : Lallaouret Frères (Le Tremblay-sur-Mauldre), Fabien Vassout (Gambais), Claude Jouany (Jouars-Pontchartrain) et, depuis peu, la Ferme Louareux (Sonchamp) et celle des Clos (Bonnelles).

Les producteurs locaux



FAIRE PARTIR SON ARBRE DU BON PIED

L'automne est la période idéale pour installer un arbre fruitier. On peut théoriquement planter jusqu'au début du printemps, mais plus vous le ferez tôt, plus les racines auront eu le temps de s'installer dans leur nouvel environnement avant les gelées. Privilégiez un arbre à racines nues, plutôt qu'en mottes ou conteneur. Si vous avez le choix, préférez un terrain profond, constitué d'au moins 70 cm de bonne terre. Le trou de plantation doit être large et profond (environ 1 m³) : un espace trop petit ou tassé empêcherait la bonne infiltration de l'eau. Les arbres de grande taille sont à éloigner du potager pour ne pas gêner les légumes ; sinon, optez pour une variété naine sur porte-greffe.

Soutenir un mouvement participatif et solidaire pour une consommation locale et respectueuse de la planète

VOUS AVEZ DIT ÉPICERIE-SERVICES ?

Après avoir créé un module gratuit à l'attention de tous ceux qui désirent créer une épicerie solidaire, l'Epi de Châteaufort met en place un nouvel outil informatique pour échanger toutes sortes de services en circuit court.

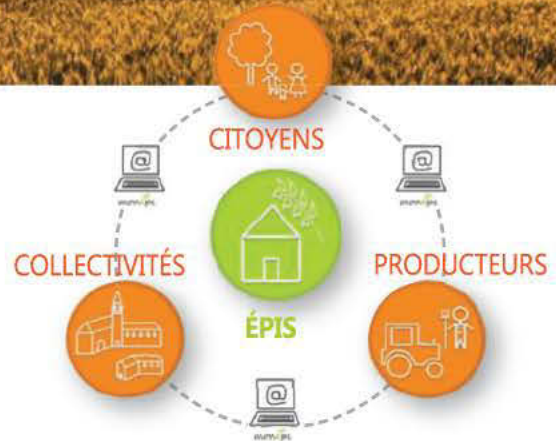
par Sophie Martineaud

Tout a commencé en 2016 à Châteaufort avec une poignée de bénévoles. Alain Poullot est de ceux-là et participe à la création la première épicerie participative, EPI pour les intimes. Depuis, une communauté d'Epi s'est développée à travers le Parc et bien au-delà ! A ce jour, on compte 114 épis en France. Les adhérents utilisent ce circuit court pour s'alimenter sans intermédiaire et commander ou non, au gré de leurs besoins ou de leurs envies. En contrepartie, chacun donne 2 heures par mois à l'association pour contribuer aux tâches logistiques. Le réseau peut ainsi reposer sur une distribution 100% bénévole.

Une des clés de la multiplication des Epis, c'est aussi que l'équipe de Châteaufort partage sans compter : elle a développé monepi.fr, une plateforme informatique qu'elle met à disposition de qui lui demande et qui permet en toute simplicité de mettre en place la boutique en ligne, le planning des participations des bénévoles, etc. Cet outil est mis gratuitement à disposition de tout collectif désireux de créer une épicerie participative.

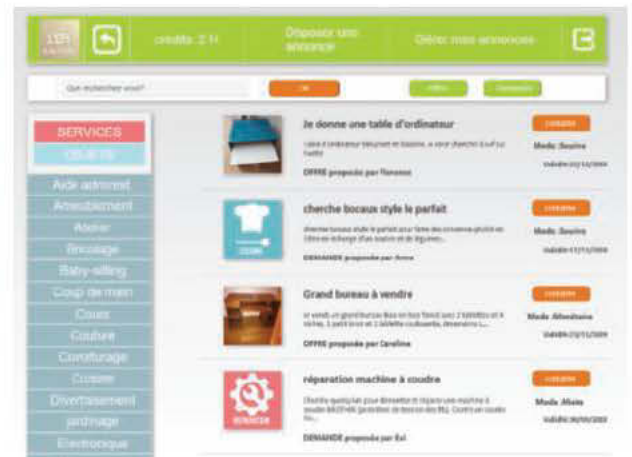
Echanges de bons services

Favoriser le lien social et le développement de l'économie locale et solidaire est l'un des premiers objectifs d'un Epi. Dans ce sens, les bénévoles de Châteaufort élaborent un nouveau volet pour échanger divers services entre adhérents. Suite à un appel à projet, avec le soutien du Parc, Monépi a obtenu une subvention de 25 000 € de la Fondation de France pour développer ce volet Services sur sa plateforme informatique. « Il s'agit tout simplement de mettre en relation les adhérents entre eux » explique Alain Poullot, à l'origine de l'Epi castelfortain. « Nous voulons inciter les gens à changer leurs habitudes, à se tourner vers leur EPI local plutôt que d'aller sur Le Bon coin ».



Déjà 8 épis dans le Parc : Châteaufort, Gif-Saint-Aubain, Magny-les-Hameaux, Courson, La celle-les-Bordes, Le Perray, Chevreuse, Jouars-Pontchartrain

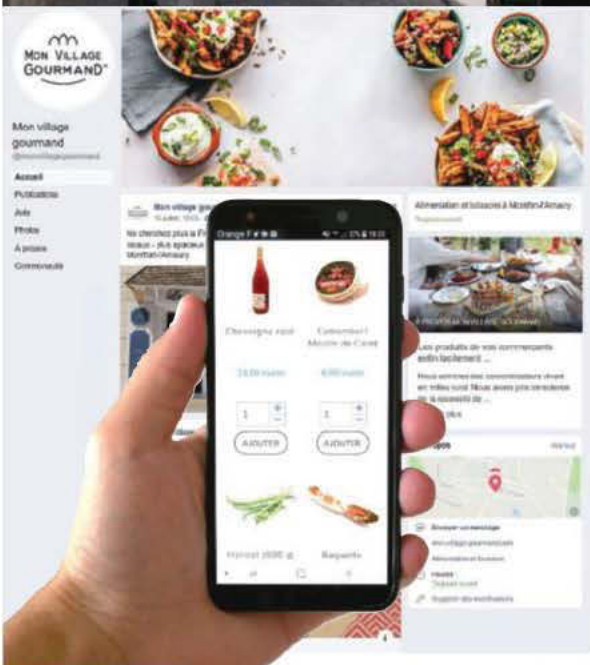
Faire garder son chat ou son chien, emprunter un taille-haie ou un tondeuse, échanger des travaux de jardinage contre des cours de langue, des séances de massage contre des travaux de couture, les déclinaisons sont innombrables. L'échange de services a pour but de réduire notre impact carbone. « Mais c'est encore un moyen de remettre de la vie dans nos villages » insiste Alain Poullot. Le concept est nouveau et se développe petit à petit. A ce jour, on dénombre 220 annonces sur les 14 Epi d'Ile-de-France, 136 offres et 94 demandes réparties ainsi : 17% bricolage, 10% coup de main, 10% cours, 8% covoiturage, 5% cuisine, 5% ameublement. A Châteaufort, la plate-forme fonctionne depuis quelques mois. Le plus souvent, on cagnotte des heures de services qui deviennent la monnaie d'échange. Après avoir cédé de vieux disques durs qui intéressaient un autre adhérent, Adrien a pu utiliser son heure de service acquise, pour un coup de main lors du transport de son vieux lave-vaisselle à la déchetterie : « Nous trouvons le système très pratique, on est certain d'échanger avec des personnes du voisinage, et cela peut aller du baby-sitting, au don de matériel ou d'objets devenus inutiles, en passant par les échanges d'outils de jardinage ». Autant dire qu'à Monépi, on n'est jamais à court d'idées. www.monepi.fr





MON VILLAGE À L'HEURE GOURMANDE

C'est nouveau et expérimental : Mon Village Gourmand est une plateforme de commande en ligne qui ne référence que les petits commerces de proximité, permet le paiement groupé et livre vos achats à domicile et à vélo. Une idée bien pratique pour les habitants aux alentours de Montfort qui ont envie d'acheter dans les commerces locaux, mais qui n'ont pas toujours le temps de faire la tournée de chaque enseigne.



Passer dans les différents petits commerces du village, c'est un plaisir lorsqu'on est en vacances ou le week-end. Mais lorsqu'on travaille, les journées trépidantes ne laissent pas toujours le temps pour ce type de courses. « J'ai voulu proposer une offre pour simplifier l'accès aux produits du petit commerce de proximité et participer ainsi au maintien de l'activité économique de nos villages » expose Thomas Maître, habitant de Méré et fondateur de la plateforme Mon Village Gourmand. Le site permet de commander chez plusieurs commerçants à la fois, de régler tous vos achats en une seule fois et d'être livré à domicile par un coursier à vélo, sur des créneaux choisis. « C'est aussi une manière d'encourager la qualité de notre alimentation et nous préserver du tout industriel » précise Thomas Maître.

Pour la phase de développement, Thomas bénéficie d'un accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles et du Parc naturel de Chevreuse. Pour Xavier Stephan, si cette initiative est concluante, elle pourrait tout à fait être étendue à l'ensemble des communes du Parc.

Une première phase de test a commencé en juin-juillet avec six commerçants et producteurs autour de Montfort-l'Amaury : une boulangerie, une épicerie exotique et traiteur, un caviste, un producteur de volailles, une fromagerie et un producteur de légumes bio. De l'autre côté, quelques familles se sont prêtées au jeu.

Depuis septembre, le système fonctionne à part entière, accessible à tous. Outre Montfort, le réseau de distribution inclut Méré, Mareil-le-Guyon, Vicq, Les Mesnuls, Grosrouvre et Galluis.

Ce service très local se limite à une distance permettant la livraison à vélo. Néanmoins, d'autres types de distribution sont à l'étude, points relais ou points retrait, à proximité d'un food truck, etc. A ce jour, il est aussi possible de récupérer sa commande à la sortie de la gare de Méré, devant le bar-restaurant Victoria Station. L'objectif est d'atteindre 150 clients à raison de deux à trois commandes par mois. Mon Village Gourmand envisage de créer à terme d'autres plateformes de distribution à travers le Parc.

<https://mon-village-gourmand.com>

Petits commerces et livraison à vélo

KOMBUCHA, MON AMOUR

À Bonnelles, Kanopé fabrique du kombucha, une boisson fermentée qui pourrait bien nous faire décoller au-dessus des nuages. Rencontre au sommet.

« C'est comme les bébés, il faut toujours être là. Je les nourris, je les lave, je leur parle de temps en temps. » Aurélien Piot a 27 ans et est déjà multi-papa de plusieurs champignons-mères qui servent à l'élaboration de la boisson, des sortes de disques gélatineux faits de levures et de bactéries. Avec du thé et du sucre et quelques autres ingrédients, ils donnent naissance à une boisson fermentée au doux nom de kombucha. Depuis quelques mois, l'entrepreneur en produit dans les locaux à Bonnelles. « C'est au cours d'un voyage en Afrique du Sud que j'ai découvert cette boisson. Sous traitement anti-paludéen, je souffrais de maux de ventre. On m'a donné du kéfir (un cousin du kombucha) et ça m'a radicalement soulagé. » À l'époque, la boisson naturellement gazeuse n'en est pas à ses premiers exploits. Il y a plus de 2 000 ans, les empereurs chinois en buvaient déjà pour accéder à l'immortalité. À l'île Maurice, on raconte que le kombucha permet de redonner leur couleur aux cheveux blancs. Plus rationnellement, « Hippocrate disait que la source des maladies ne devait pas être ailleurs que dans les vents, explique Aurélien. En d'autres termes un peu plus triviaux, si on soigne les viscères, on tue la maladie dans l'œuf. » Bref, le kombucha est une potion magique qui restaure les intestins et bien plus encore.

Potions magiques ?

« Le kombucha, comme la plupart des aliments fermentés (dont le plus connu est la choucroute, ndr) est bourré de probiotiques, » précise Aurélien. Pour ce producteur, les micro-organismes vivants (bactéries, levures) renforcent le système immunitaire, stimulent la flore digestive et aident à purifier l'organisme en éliminant les toxines. Le jeune homme est fier d'apporter à sa recette-maison un deuxième super aliment : le miel qui remplace le sucre dans l'un de ses kombuchas (le premium). « Nous avons récupéré des souches de kombucha (les juns dans le jargon officiel) qui peuvent se nourrir de miel, ce formidable antiseptique. Nous sommes les seuls en France. » Il y a une ultra complémentarité entre le miel et des juns, mais le processus de fabrication exact restera secret. « Je peux juste vous dire qu'il faut 21 jours pour fabriquer mes kombuchas, que je presse les jus ajoutés à froid, que j'ai un procédé qui permet de supprimer toute trace d'alcool et que mes boissons sont délicieuses. »

Si la recette originelle est sans doute mongole, les ingrédients du kombucha d'Aurélien sont le plus locaux possible. L'eau vient de la vallée de Chevreuse, le miel de l'apiculteur bio Lionel Fournier (à 15 minutes de Bonnelles), la menthe et l'églantier sont français. « Pour le thé, le sucre et le gingembre, je suis obligé d'aller me fournir un peu plus loin hélas. » Le jeune homme s'est également rapproché du siropier de Chevreuse, Marc Chenu pour ses prochaines recettes. Courant de l'automne, ses boissons seront vendues en ligne sur son site, dans les épiceries bio ou les cafés. « Dans l'idéal, il faudrait que je produise et vende 1000 litres par mois. »

Un objectif modeste si on pense que la boisson promet, a minima des saveurs nouvelles et pour les plus ambitieux, la vie éternelle !



par Hélène Binet



Pour monter son projet, Aurélien a monté un financement participatif et reçu une jolie aide du Parc.

www.k-nope.com

RETROUVER LA NUIT NOIRE

Le Parc incitait déjà communes et professionnels et commerces à réduire la pollution lumineuse de l'éclairage nocturne, mais depuis le 27 décembre 2018, un arrêté vient renforcer cette démarche. Il prévoit des normes techniques et des plages d'extinction pour l'éclairage extérieur dans l'espace public, privé, les parkings, les équipements sportifs, les bâtiments non résidentiels, la mise en valeur du patrimoine et les chantiers. Objectif : éclairer moins, éclairer mieux et limiter ainsi les impacts négatifs sur la biodiversité et la qualité du ciel nocturne.

Allumer l'éclairage public au coucher du soleil et l'éteindre entre minuit et 6h du matin, c'est faire de belles économies mais aussi préserver la santé des habitants et de la biodiversité

○ par Sophie Martineaud

En 2012, une enquête de l'ADEME avait révélé que l'éclairage public en France rejetait près de 670 000 tonnes de CO₂ par an pour 9 millions de points lumineux. L'éclairage public représente aussi environ 41 % de la consommation d'électricité des communes et 19% de sa consommation énergétique totale. Pourtant, les solutions techniques existent pour rénover les équipements, réduire les consommations et adapter les usages afin de limiter l'éclairage aux plages horaires vraiment utiles. En combinant bonnes pratiques et bonnes techniques, les collectivités peuvent faire des économies sur l'éclairage public allant de 50 à 75% et

De nouvelles règles

redonner à la nature et aux hommes une nuit si précieuse.

« Cet arrêté qui était attendu depuis longtemps, est une première avancée pour encadrer le matériel installé dans le neuf comme en rénovation » note Betty Houguet, chargée de mission Energie au PNR, « même s'il manque encore des indications sur le rendement des matériels et sur des seuils de puissance lumineuse maximale. »

La lumière artificielle qui reste allumée toute la nuit, perturbe l'alternance entre le jour et la nuit :

le cycle circadien qui est indispensable à tous les organismes vivants. Cet éclairage contribue donc au déclin de la biodiversité. Dans les grandes villes, les lumières qui diffusent vers le ciel et les nuages sont une grande source de confusion pour la faune, à commencer par les oiseaux migrateurs nocturnes. Les papillons qui se servent de la lune comme repère d'orientation pour garder une trajectoire rectiligne, perdent leurs repères en présence de réverbères et finissent par tomber au sol épuisés. Le Grand paon de nuit a beaucoup souffert de l'éclairage nocturne et a quasiment disparu. Pour plusieurs espèces de chauve-souris, comme le Petit et le Grand rhinolophe, la lumière constitue une véritable barrière qui empêche ces chiroptères d'accéder à leurs territoires de chasse habituels. Ainsi, des espèces comme le Grand murin, lorsqu'il niche dans les églises est contraint de raccourcir son temps de nourrissage si les façades sont éclairées. Sans oublier les divers effets néfastes de la pollution lumineuse sur la santé humaine (altération du cycle du sommeil, dommages rétiens...).

« Les lampes à sodium haute pression sont un bon compromis. Elles éclairent bien sans générer des interférences trop fortes pour l'environnement et coûtent moins cher que les LED » ajoute Betty Houguet. Dans tous

Le Grand paon de nuit, perd ses repères à cause de l'éclairage et a quasiment disparu.





Matériel, ampoules, nombres de candélabres et emplacements, le Parc apporte ses conseils pour faire les bons choix



NOUVELLES EXIGENCES DE L'ARRÊTÉ

Il vise à supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle car elles présentent un danger ou un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore. Elles entraînent un gaspillage énergétique et empêchent l'observation du ciel nocturne.

Pour réduire ces nuisances, l'arrêté étend les obligations et précise des seuils d'exposition, des normes techniques. La lumière urbaine ne doit pas gêner les habitations privées.

Pour l'éclairage public, les vitrines, les bureaux, les parkings extérieurs et illuminations de bâtiments, des plages d'extinction totale sont prévues.

les cas, le faisceau directionnel doit être orienté vers le bas. De son côté, Grégory Patek, chargé d'études patrimoine naturel au Parc, explique aussi qu'il est essentiel d'instaurer « une période de noir complet d'une durée de 6 heures minimum. Ainsi la faune nocturne, conditionnée par cette obscurité, va pouvoir se mettre en activité et rechercher la nourriture indispensable à sa survie ». Concernant les ampoules LED, qui sont souvent préconisées par les éclairagistes, il met en garde contre celles dont la lumière est trop blanche : cette température de couleur est très attractive pour les insectes, mais elle modifie les rapports prédateurs-proies et fragilise les populations. De plus avec ces matériels le niveau d'éclairage est souvent beaucoup plus élevé que nécessaire. En moyenne, pour une opération de rénovation ou dans le neuf on installe aujourd'hui une puissance d'éclairage 4 fois plus importante que dans les années 80.

Depuis 2012, le PNR propose des conseils et une aide financière pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, à hauteur de 70% des investissements. La commune du Mesnil-Saint-Denis notamment a procédé à la rénovation de ses lanternes et à la mise en place de l'extinction

Aides et conseil du Parc

nocturne. « Normes à respecter, préservation de la biodiversité, retours d'expérience des autres communes, autant d'éléments fournis par le Parc qui nous ont été très utiles », témoigne Bernard Claisse, adjoint en charge des travaux et de la voirie. Depuis octobre 2016, un abaissement de puissance a été appliqué à l'ensemble du réseau, et des horloges astronomiques subventionnées par le Parc, gèrent les périodes d'extinction nocturne. « Entre 2015 et 2017, nous avons réalisé une économie de 32 000 € sur l'année » se réjouit le maire-adjoint.

Désireuse « d'améliorer la qualité de vie et la protection de l'environnement », la commune des Mesnuls a également fait appel aux conseils techniques du PNR.

« Nous avons décidé de réduire la puissance lumineuse sur un maximum de nos lampadaires et d'instaurer une coupure totale de 5h toutes les nuits » résume Jean-Yves Le Pennec, élu des Mesnuls. Entre 2015 et 2018, une centaine d'éclairages au sodium de faible puissance énergétique a été installée. « Nous avons préféré cette lumière orange assez douce et nous avons bénéficié de subventions du Parc ». Cela a permis 25% d'économies et la commune envisage d'augmenter encore cette plage de coupure.

A Auffargis, l'éclairage public est désormais coupé entre minuit et 6 h du matin, et

Éclairer moins



Puissance des ampoules réduite



Extinction programmée de minuit à 6h du matin

Dans cet exemple, la puissance d'éclairage des lampadaires installés en 2000 est 4 fois plus forte que ceux datant de 1980. Pourtant l'éclairage moins intense permet de circuler sans difficulté dans la rue de nuit

source Pierre Brunet

2010

1980

La nuit, même dans la campagne, le halo lumineux de l'éclairage des villes perturbe la faune nocturne

depuis, les habitants observent beaucoup plus de papillons de nuit, explique Christian Lambert, élu en charge des travaux et de l'éclairage public.

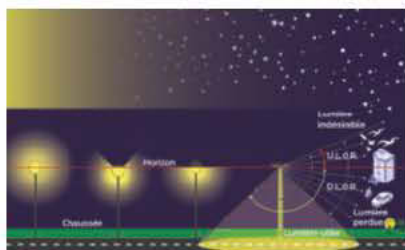
Retour des papillons de nuit ?

Autre bonne surprise depuis la mesure d'extinction, on assiste également à une diminution des cambriolages. Pour un voleur

qui a besoin de repérer ses cibles, l'absence de lumière dans une rue l'oblige à utiliser une lampe de poche mais il devient alors beaucoup trop repérable.

Et d'autres communes sont en train de faire le même constat. Une bonne raison de plus pour réduire l'éclairage nocturne.

Téléchargez la fiche outil n°9 sur l'éclairage public : www.parc-naturel-chevreuse.fr



Une perception qui change ?

La nuit a longtemps été associée à la notion de danger et de peur.

Amener la lumière partout et à toute heure était donc vécue, jusqu'à une période encore récente, comme un progrès et une sécurité supplémentaire attendus par les habitants. On sait aujourd'hui que cette abondance lumineuse génère des nuisances et qu'elle a un coût important. On recherche donc davantage le juste éclairage, celui qui s'adapte à nos modes de vie. Ainsi, peu de piétons se promènent dans les rues après minuit ; passée cette heure, les voitures ont des phares pour éclairer les routes... L'éclairage la nuit ne doit plus chercher à imiter le jour, mais juste à apporter une fonctionnalité au bon moment et au bon endroit.



Éclairer mieux



Températures de couleur trop proches de la lumière du jour : nuisances pour la faune et l'Homme

Températures de couleur artificielles : peu de nuisances



BIENTÔT, VOTRE TRANSPORT À LA DEMANDE ?



Grouper les trajets, faire passer les véhicules seulement lorsqu'il y a des demandes, rabattre les usagers vers les lignes de bus existantes et les gares, c'est ce qu'on appelle du Transport À la Demande. Une expérimentation qui devrait voir le jour à court terme sur une première partie du Parc.

Un véhicule 7 places que l'on commandera comme un taxi et qu'on partagera comme un bus

par Virginie Le Vot

Dans la plupart des communes rurales du Parc, les transports en commun sont une vraie difficulté. Pas assez de bus pour répondre aux besoins des habitants, mais pas assez de passagers non plus dans les bus pour être soutenable financièrement... Résultat, que ce soit pour les déplacements quotidiens du travail, les courses ou les activités de loisirs, la voiture solo règne encore sans partage dans nos contrées. Ce qui n'est pas sans conséquence à la fois sur la circulation aux heures de pointe et sur la production de CO₂ néfaste pour la planète.

Ce constat partagé par de nombreuses collectivités les a conduit à rechercher d'autres formes de services, plus souples et plus légères, mieux adaptées à l'habitat peu dense de la région. Les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Pays de Limours se sont associées au Parc naturel pour imaginer et mettre en place un transport à la demande (TAD pour les initiés).

Le TAD est une formule innovante qui propose une sorte de sur-mesure collectif : comme le taxi, on doit réserver ce service pour que le véhicule se déplace ; Il n'y a pas de rotations fixes. Mais comme le bus, plusieurs personnes sont prises en charge

pour mutualiser les coûts ; des arrêts sont prédéterminés, afin que la plateforme de réservation puisse combiner les demandes et les trajets.

L'opérateur technique avec qui le projet a été monté est la SAVAC, transporteur implanté à Chevreuse et dans toute la région. Le dossier complet est maintenant soumis à l'expertise d'Île-de-France Mobilité, la structure chargée de mettre en place et de financer les services de transport en commun. Elle perçoit à la fois une dotation de la Région et des recettes provenant des abonnements Navigo et autres contributions d'usagers.

Si le dossier TAD des intercommunalités et du Parc de Chevreuse est retenu, il sera labellisé flexigo et pourra bénéficier à ce titre de la centrale de l'application régionale pour les réservations, PADAM, tout en appliquant la tarification régionale.

L'expérimentation sera menée durant deux années. Le dispositif volontairement souple pourra être ajusté durant cette période en fonction des résultats de fréquentation et du retour utilisateurs. Les véhicules utilisés seront 100% électrique.

En attendant que le service puisse démarrer, l'Echo vous explique comment ça marche pour vous donner envie d'être parmi les premiers utilisateurs !

DES ARRÊTS PRÉDÉFINIS

Trois zones définies à l'échelle des Communautés, avec aux heures de pointe un rabattement vers les lignes de bus et les gares les plus proches, et en heures creuses des déplacements sur l'ensemble des territoires.

Territoire de la CCHVC :



Territoire de la CCPL :



Les communautés prévoient aussi de créer des points d'arrêts supplémentaires dans les hameaux non munis d'arrêts

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

- Pas de passages fixes. L'utilisateur réserve un trajet ou se greffe à une réservation déjà enregistrée et qui peut l'intéresser
- Réservation simple via l'appli ou son téléphone et possibilité de commander un trajet entre 20 jours et jusqu'à 20 mn avant le départ
- 20 minutes avant le départ, l'heure théorique est ajustée en fonction des réservations faites et devient l'heure de départ définitive.



Le TAD, peut par exemple rabattre les usagers éloignés vers les lignes de bus régulières

DESSINONS ENSEMBLE LE PAYSAGE

Comment "penser" le visage du territoire et ses évolutions?

Les Plans paysage et biodiversité, animés par le Parc, apportent aux communes des feuilles de route pratiques et inspirantes.

par Cécile Couturier

À Gif-sur-Yvette, la mairie a racheté un terrain traversé par la rivière : elle y a installé un pâturage, un parc public et une voie piétonne. À Lévis-Saint-Nom, c'est une parcelle qui a été éclaircie pour retrouver un point de vue sur les coteaux. Un peu partout, dans des terrains agricoles, des haies ont été plantées pour accueillir la flore et la faune sauvages... Tous ces aménagements font partie des recommandations que l'on trouve dans un PPB, pour Plan paysage et biodiversité. Un outil d'accompagnement mis en place par le Parc depuis 2012 et dans lequel les élus locaux peuvent trouver à la fois une analyse des paysages existants et des projections pour l'avenir. La démarche n'est pas obligatoire, mais elle apporte une aide précieuse dans les actions de protection et de mise en valeur du paysage.

Mais attention, lorsqu'on dit "paysage", on ne parle pas seulement de grands horizons et de petites fleurs ! Un champs cultivé, des infrastructures, une ville, un monument, sont aussi des éléments du paysage. Ce que l'on a devant les yeux aujourd'hui n'a pas toujours été ainsi. C'est le rapport entre le milieu naturel et les activités humaines qui façonne les paysages. Ils peuvent donc varier selon les époques et sont voués à évoluer encore.

Si des Plans de paysage sont adoptés partout en France, le Parc est l'un des premiers à avoir choisi d'y adjoindre le terme "biodiversité" : "Nous voulons croiser les enjeux paysagers et naturalistes, qui sont traditionnellement déconnectés alors qu'ils sont complémentaires, explique Marion Doubre, chargée de mission paysage au PNR.

Lorsqu'on agit sur le paysage, cela impacte directement les écosystèmes, et vice-versa. Il s'agit aussi d'afficher la prise en compte absolue de l'enjeu de biodiversité qui est l'essence même des Parcs." Autre spécificité locale : la réflexion par secteurs. Le territoire du Parc naturel a été découpée en cinq unités paysagères, ayant chacune une "ambiance" et des enjeux propres.

La biodiversité s'affiche

Comment se construit concrètement un PPB ? Il faut d'abord poser le diagnostic du paysage en question. Des experts arpencent et analysent le territoire et les habitants sont sollicités, via des événements organisés par le Parc : promenades ludiques, appel à témoignages, ateliers avec des artistes... On peut alors dresser le portrait du paysage d'aujourd'hui : ce qui le caractérise, ce qu'il représente et son état de santé. "Par exemple l'urbanisation, avec la question de l'intégration de nouveaux lotissements, est une problématique fréquente. De même que la disparition des lisières urbaines, ces espaces de transition entre les zones habitées et les milieux naturels, qui sont vitales pour les espèces."

Communes et structures partenaires (Office national des forêts, syndicats de rivière, associations, etc.) sont impliquées à chaque étape. À partir du diagnostic, ils formulent les actions à mener, à l'échelle communale ou intercommunale, pour préserver, valoriser les paysages ou requalifier les espaces dégradés. Élus et techniciens pourront ensuite s'en inspirer pour leurs opérations

Vous connaissez votre PPB ?

Le territoire est découpé en cinq unités paysagères regroupant chacune dix communes en moyenne : le Plateau de Limours, la Forêt de Rambouillet, les Vallées de l'Yvette, la Plaine de Jouars à Montfort et les Versants de la Rémarde. Pour chaque unité, un Plan paysages et biodiversité (PPB) spécifique a été réalisé. Cette échelle rapprochée favorise les échanges, une approche plus globale et la continuité des aménagements.

GE !

Rien de tel qu'une balade de terrain pour parler de paysages !

d'aménagement et d'urbanisme. D'autant que le PPB leur fournit moult conseils pratiques : sources de financements, cadres réglementaires, guides pédagogiques, exemple menés ailleurs... À ce jour, quatre PPB ont déjà été rédigés, le dernier (voir encadré) sera prêt début 2020.

"L'objectif n'est pas de figer le paysage et le maintenir sous cloche, prévient Marion Doubre, mais plutôt d'accompagner ses évolutions. L'installation de nouveaux habitants,

le développement des énergies renouvelables et des circulations douces, il faut prendre en compte tout cela. Par exemple, les unités de méthanisation font souvent peur, elles sont perçues comme un élément disqualifiant le paysage. Mais en réfléchissant leur implantation, elles peuvent s'intégrer et apporter des solutions écologiques pour produire notre énergie " explique-t-elle, avant de conclure : "Même les petites actions sont importantes, à partir du moment où elles ont un double intérêt paysager et écologique. Si on les met toutes bout à bout, au final ça peut changer la donne !"

**Pas de mise
sous cloche**



C'est à vous

Vous habitez ou travaillez dans l'une des communes du secteur "Versants de la Rémarde" : La Celle-les-Bordes, Bullion, Bonnelles, Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers, Forges-les-Bains, Vaugrigneuse, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Bris ou Saint-Maurice-Montcouronne ?

Votre PPB n'est pas encore finalisé et vous pouvez encore y contribuer !

Jusqu'en fin d'année, vous pouvez répondre à un questionnaire, participer à des balades et ateliers, ou même montrer ces photos anciennes qui dorment au fond de votre armoire...

Contact :

paysage-biodiversite@parc-naturel-chevreuse.fr

Pour en savoir plus,

rendez-vous sur www.parc-naturel-chevreuse.fr

- > Une autre vie s'invente ici
- > Aménagement et paysages
- > Plans paysage et biodiversité

Le rapport entre le milieu naturel et les activités humaines façonne les paysages.



UN PASSÉ ENFOUI SOUS NOS PIEDS

Où trouver la mémoire des paysages et des lieux oubliés par les hommes ? Les archives ne suffisent pas toujours. Il faut alors mettre à jour les vestiges de ce temps passé conservés dans le sol et les faire parler. Ils nous révèlent alors l'histoire longue du territoire et ses évolutions parfois surprenantes.

○ par Pierre Lefevre

Le territoire du Parc recèle des lieux exceptionnels insoupçonnés. En surface, rien, ou presque, ne trahit leur existence. Il faut tout le génie des archéologues pour les mettre à jour et raconter leur histoire extraordinaire. Couche après couche, ils dévoilent la façon dont nos ancêtres vivaient et comment ils ont transformé des lieux et les paysages.

Ainsi il y a près de 2000 ans, sur la plaine agricole de Jouars-Pontchartrain s'étendait une vaste cité gallo-romaine, Diodurum, la « ville des dieux ». Bâtie au 1^{er} siècle, elle a perduré jusqu'au 6^e siècle. Sous les champs actuels se trouvent des nécropoles, des temples, des thermes, des sanctuaires, un théâtre et un quartier d'habitation qui laissent imaginer une vie urbaine florissante et animée. C'est à la faveur de la construction de la RN12 dans les années 90, près de la ferme d'Ithe, que les archéologues ont fait cette exceptionnelle découverte. Avant les fouilles, ils soupçonnaient déjà l'existence d'un vaste ensemble de bâtiments : des images aériennes avaient déjà révélé l'existence de murs enfouis dans le sol. La cité est dans un état de conservation remarquable. « De nombreuses pièces archéologiques ont également été retrouvées comme des céramiques, des bijoux, des pièces de monnaie, indique Michel Recoussines, le maire de Méré et président de l'APSADiodurum (Association pour la Promotion du site archéologique de Diodurum). Ces objets témoignent des activités commerciales et artisanales de l'époque ». Un Centre d'interprétation patrimoniale pédagogique doit voir le jour pour montrer ces objets aux visiteurs et leur permettre de comprendre et d'apprécier l'importance de la ville qu'ils ont près de chez eux.



Chantier de fouilles sur le site de la ferme d'Ithe à Jouars-Pontchartrain



La cité de Diodurum à l'époque gallo-romaine

La chapelle qui cache une abbaye

Autre lieu : Poigny-la-Forêt. Qui pourrait imaginer qu'à l'endroit où se trouve une petite chapelle en ruine, isolée au milieu de la forêt, s'élevait une abbaye des Grandmontains -un ordre mendiant- avec un vaste ensemble de bâtiments datant probablement du 12^e siècle ? « Le site de Poigny est l'un des rares témoignages architecturaux des abbayes de cet ordre », explique Sophie Dransart, chargée de mission patrimoine au Parc ». Les fouilles menées par l'archéologue Mathias Bellat au printemps 2019 ont commencé à donner de précieuses informations sur l'organisation spatiale de ces bâtisses qui étaient toujours la même. « Autour d'un cloître se développaient les bâtiments de vie des moines avec, au nord, une église, dont il reste l'abside aujourd'hui » indique Mathias Bellat. Trois sondages, des trous de deux mètres de côtés, ont déjà mis à jour des structures du bâtiment et commencé à raconter l'histoire du lieu qui est devenu un château seigneurial après que l'abbaye ait périclité au 14^e siècle. Ces résultats ont été dévoilés à l'occasion des Journées du patrimoine.



La petite chapelle qui révèle une grande abbaye à Poigny-la-Forêt

Objets découverts lors des fouilles du château de la Madeleine

Fresque gallo-romaine aux Mesnuls



Fouilles du château de la Madeleine



Les premières meules étaient extraites de la
roche en un seul bloc

© Jeff Delonge, CC BY-NC 2.0, www.futura-sciences.com



Assemblage des « carreaux » (fragments de
pierres cerclés), une spécialisation des Molières
puis du site de la Ferté-Sous-Jouarre (ci-dessus)



une fresque exceptionnelle

Au Mesnuls, on a retrouvé au milieu de la forêt une riche et imposante villa gallo-romaine du 1^{er} siècle, longue de 30 m, large de 15 m et haute de 5 m de haut, elle était divisée en 6 pièces et chauffée par un hypocauste, un système de chauffage par le sol. Des fouilles approfondies ont mis à jour en particulier un ensemble de peintures murales avec des animaux et des décors floraux qui est exceptionnel. Elles avaient été réalisées sur l'enduit des murs qui se sont effondrés. Au plafond se trouvaient des fresques qui sont les seules représentations humaines grandeur nature peintes de l'époque gallo-romaine retrouvées en France. Elles symbolisaient les 4 saisons. La fresque de l'été, la mieux conservée, est aujourd'hui exposée au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Une activité industrielle intense

Des lieux cachés qui sont ainsi révélés sont nombreux dans le territoire du Parc. Ainsi, le village des Molières abritait autrefois une intense activité d'extraction de meules destinées aux moulins pour écraser le blé et faire de la farine comme l'a prouvé l'archéologue Alain Belmont, spécialiste du sujet. Elles ont d'ailleurs donné leur nom à la commune, comme en atteste un document historique du 11^e siècle. Selon Alain Belmont, on peut estimer qu'en 700 ans, la production de meules aux Molières a été de plus de 100.000 pièces. C'était un des quatre sites de production du nord de la France, à côté de celui réputé de La Ferté-Sous-Jouarre. La pierre des Molières était exceptionnellement dure. En 1796, 300 à 400 meules sont produites par an aux Molières et il faut à peu près deux mois de travail pour faire une meule. La plupart des hommes du village devaient alors travailler dans les carrières. Au début du 20^e siècle, celles-ci ne produisent plus de meules, mais des pierres destinées à la construction des maisons. Et la mémoire de cette énorme activité millénaire s'est perdue. Aujourd'hui, les carrières ont été rebouchées et il ne reste plus que des trous que certains pensent être des impacts d'obus, comme à Verdun !

Sous le donjon, une tour

Même des lieux aussi connus que le château de la Madeleine à Chevreuse cachent une histoire plus longue et complexe qu'il n'y paraît. De 1979 à 2010, plusieurs sondages et fouilles ont été réalisées. Lors de la dernière opération en 2010, à l'intérieur du donjon, les archéologues ont mis à jour un profond fossé, de 7 m de large, contenant des fragments de vases datés de 1160-1180. « Ce fossé pourrait être celui qui protégeait une première tour en bois qui aurait précédé l'actuel château en pierre, » explique Sandrine Lefèvre, médiatrice du patrimoine au service archéologique interdépartemental 78-92. Ce qui amène à la déduction que le donjon (élément le plus ancien conservé du château en pierre) aurait été construit plus tard, puisqu'il se place au-dessus du fossé rebouché. Il daterait ainsi au moins de la fin du 12^e siècle et non pas de la fin du 11^e siècle comme son architecture archaïque le laissait penser. Le Parc recèle encore bien des témoignages du passé qui ne demandent qu'à être révélés par les archéologues. Ils racontent une histoire oubliée et fascinante du territoire.

<http://archeologie.yvelines.fr>



Pour toutes les animations, Petit Moulin, l'inscription est obligatoire (sauf mention spéciale) au moins 48h à l'avance. Réservation et renseignements : petitmoulin@parc-naturel-chevreuse.fr ou 01 30 88 70 86

***Tarif : 5€/ adulte, 3 €/ enfant -12 ans (entrée au musée comprise). Prévoir des chaussures de marche**



AU PETIT MOULIN DES VAUX DE CERNAY



DÉCOUVRIR

Samedi 05 Octobre et Dimanche 24 novembre à 10h30 : Balade à la découverte des plantes sauvages comestibles et médicinales au Moyen-Age par Stéphane Lorient, animateur du Parc naturel régional.

Les zones humides ouvertes proposent la meilleure diversité végétale répertoriée depuis l'Antiquité. Au-delà de l'Ortie, de la Berce et du Pissenlit, un parcours aux abords du Petit Moulin va vous permettre de découvrir une liste impressionnante de plantes sauvagesses comestibles, aujourd'hui répertoriées comme de véritables aliments et pourquoi pas les légumes de demain ? Automne : La Menthe aquatique, appréciée pour ses vertus thérapeutiques et gustatives. Visite libre du Petit Moulin à l'issue de la balade.

Samedis 05 et 12 et Dimanches 06 et 13 Octobre : Samedi 14h-18h / Dimanche : 10h-18h :

Exposition d'artistes de l'association Hélicium : **Venez au musée retrouver le travail de la plasticienne Véronique Arnault, .** Exposition gratuite – entrée du musée payante.

Dimanche 13 Octobre : 14h30-16h. Suivez le guide, il vous dévoilera l'histoire extraordinaire et les secrets d'une vallée et d'un site d'exception.

En commençant par l'origine de ce site pittoresque avec son paysage remarquable et son chaos de grès, puis l'apparition des moulins à eau, vous découvrirez comment l'homme a façonné ce paysage. La visite se poursuivra à l'étage par la découverte des peintres paysagistes, qui furent nombreux dans les Vaux entre 1850 et 1914. Visite guidée du Musée : incluse dans les tarifs d'entrée du musée !

VACANCES SCOLAIRES D'AUTOMNE

Judi 24 et Samedi 26 octobre, 14h-15h30 Dans le cadre de l'événement régional Patrimoine en Poésie, **Ateliers d'écriture pour les enfants** (8-12 ans), par l'animatrice Isabelle Chevallier-Marchal de l'Atelier Arts et Lettres.

Balade-observation autour du Petit Moulin si le temps le permet. durée : 1h30. Réservation obligatoire

POUR LA FAMILLE :

Dimanche 17 Novembre : 10h-13h

Animation Plantation autour de la haie sur l'entrée du musée du Petit Moulin, Avec Jean-Marc Tuypens, concepteur paysagiste. Animation ouverte aux enfants de 8-12 ans pour dégagement et regarnissage de la haie en l'enrichissant avec des plantes de Noël (houx, viornes aubier). Présence d'un accompagnateur obligatoire pendant l'animation.

Dimanche 01 décembre 2 ateliers : le 1^{er} à 10h-12h et Le 2^{ème} à 14h-16h : Ateliers de créations et de décorations de Noël, Avec Jean Marc Tuypens, concepteur paysagiste, Création de décorations de Noël avec des éléments naturels de récupération. Atelier manuel ouvert aux enfants de 8 à 12 ans. Présence d'un accompagnateur obligatoire durant l'atelier.

Dimanche 15 et Mercredi 18 Décembre à 14h Animation de Noël, Contes de lutins Avec la conteuse Caroline Gilly.

Là ! Sous le petit pont de bois ! Un autre caché dans la neige ! Capuchons rabattus sur des trognes barbues et des oreilles pointues, je les ai vus ! Les lutins de Noël ! Ils arrivent ! Ils hantent toujours les bois et feront une halte au Petit Moulin. Tarif : 5€/ adulte, 3 €/ enfant -12 ans (entrée au musée comprise). Prévoir des chaussures de marche ou des bottes et des vêtements adaptés aux conditions météo.





BALADES DÉCOUVERTE

hôtes de nos bois.

- Durée : 8h – Boucle d'environ 15 km
- Public : familles (enfants + 10 ans)
- inscription obligatoire

VACANCES SCOLAIRES

LES P'TITS CURIEUX

Mercredi 23 octobre à 14h30

P'tits Curieux à l'Étang d'Or.

Un livret nous guidera autour de cet étang qui se situe aux portes de la ville de Rambouillet. Venez découvrir la flore resplendissante à l'automne et les animaux qui se préparent à passer l'hiver.

- Durée : 2h30 – Boucle d'environ 4 km
- Public : familles (enfants + 6 ans)

Samedi 21 décembre à 14h30

P'tits Curieux aux Bréviaires

Créés à la fin du XVIII^e siècle, les étangs de Hollande constituent une réserve faunistique et floristique impressionnante.

Bien équipés, nous profiterons du solstice d'hiver pour découvrir les trésors de cette zone à la fois humide et forestière.

- Durée : 2h30 – Boucle d'environ 4 km
- Public : familles (enfants + 6 ans)

**Tarifs : 5€/ Inscription obligatoire
solen.boivin@sortiesnature78.fr
ou 06 18 86 39 75**

Solen Boivin, guide de Parc

SORTIES NOCTURNES

Jeudi 3 octobre à 19h30

Cernay la Ville

Au début de l'automne, la forêt résonne du cri rauque et guttural des cerfs. Partons à leur rencontre et découvrons la biologie des cervidés et leur rythme de vie au cours d'une balade nocturne.

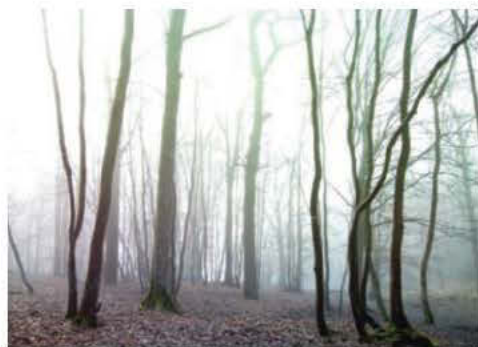
- Durée : 2h – Boucle d'environ 4 km
- Public : familles (enfants + 6 ans)

SORTIES NATURE À LA JOURNÉE

Dimanche 10 novembre 10h-18h

La forêt de Saint-Léger-en-Yvelines en hiver.

L'hiver est une saison propice aux grandes randonnées afin de découvrir la forêt de Rambouillet sous un autre angle. Quelques arbres remarquables ponctueront notre parcours mais nous nous intéresserons à tous les arbres, toutes les plantes et à ce qu'ils nous racontent. Nous partirons également à la recherche des traces des



Stéphane Lorient, animateur Parc

PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES

Dimanche 6 octobre à 10h30

Jardin Le Ruchot

à Jouars-Pontchartrain

Les mauvaises herbes de nos jardins deviennent bonnes et pas seulement pour l'homme.

POUR UN MOYEN-ÂGE LUDIQUE

Château de la Madeleine

Mercredi 30 octobre à 14h30

Durée 2 h. Public familial (à partir de 8 ans).

La chronologie médiévale de Chevreuse sur cinq siècles permet également d'aborder la vie quotidienne dans une nature peu domestiquée

CONFÉRENCE PAILLAGES ET OYAS

Dimanche 10 novembre à 10h30

Château de la Madeleine

Les paillages même avec des résineux pour nourrir la terre qui nourrira les végétaux avec 70% d'arrosage en moins seront complétés avec la technique des Oyas permettant également 70% d'arrosage en moins...

Gratuit sur réservation 01 30 52 09 09

Journées de l'Architecture



Exposition Architecture contemporaine en Vallée de Chevreuse

à l'Aiguillage, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Du 18 octobre au 22 novembre. Entrée libre

<https://journéesarchitecture.culture.gouv.fr>



Balade Regards sur l'habitat à Chevreuse

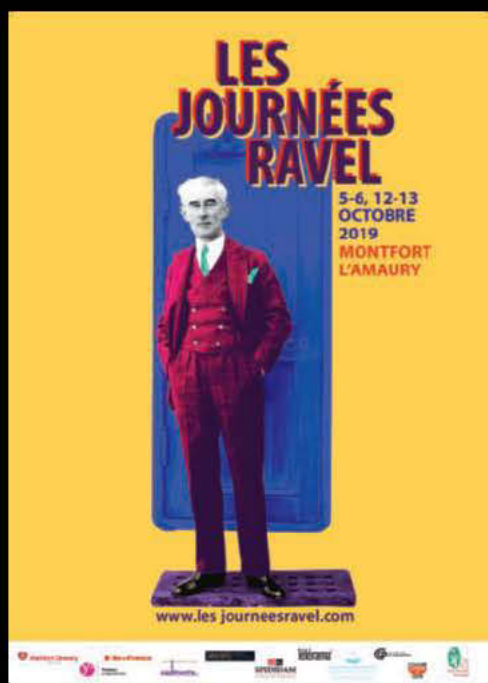
Dimanche 17 novembre à 10 h

dans le cadre du salon de la rénovation

Rendez-vous : devant la maison des associations à Chevreuse. 3km – Durée : 2h

Depuis le centre bourg jusqu'au quartier St-Lubin, venez découvrir les manières d'habiter au fil des siècles. De la plus ancienne maison de Chevreuse datant du 15^{ème} jusqu'aux immeubles les plus récents, en passant par les villas typiques du 19^{ème}, nous observerons les matériaux, formes et décors traditionnels, mais aussi les rénovations et constructions répondant aux exigences environnementales d'aujourd'hui.

Inscription obligatoire de préférence par mail : sylvaine.bataille@laposte.net ou au 06 81 38 74 28.



SORTIE NOCTURNE dans la réserve naturelle de Bonnelles

Sam. 12 octobre 19h30 Une sortie pour se réapproprier le monde de la nuit et l'impact de l'éclairage nocturne. Nous les hommes, mais aussi la faune et la flore avons besoin de la nuit noire, elle est essentielle au cycle de la vie. **Résa obligatoire** : c.perez@parc-naturel-chevreuse.fr

DÉAMBULATOIRE NOCTURNE dans les rues et jardins.

avec la **Compagnie Sauvage** come une image à Jouars-Pontchartrain, **Sam. 12 octobre à 20h, gratuit**

CONFÉRENCE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE à Gometz-le-Châtel.

Randonnée nocturne, animations du Club astro : fusées à eau, planétarium, observations astronomiques (Sam 19/10)

OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES www.albireo78.com



Dimanche 6 octobre :

• Journée artistique et éphémère au Perray-en-Yvelines De 10h45 à 15h30 spectacle "Vivants" de la Compagnie Les Fugaces. Suivi d'un repas partagé et de surprises artistiques dans l'après-midi.

Samedi 19 octobre

• L'Anniversaire du Lieu ! Au Lieu à Gambais, Après-midi et soirée. On ne vous en dit pas plus ! <https://le-lieu.org>

● à la Ferme aux 4 étoiles Auffargis : Sam. 12 et dim. 13 octobre à 11h apéro-jazz avec les Fargugusses (fanfare festive)

● au Café des Sports (Place du village, Dampierre) : Dim. 17 novembre à 11h apéro-jazz avec Tas de Sable (compos, bossa, latino-oriental)

● au Café de la Mairie Les Essarts-le-Roi dim. 24 novembre à 11h : apéro-jazz avec McGuYves Trio (standards)

www.aidema.net/spectacles:2019_lesbistrotonales

